

# Séance du Mercredi 14/M/2018

21



Convocqué le 26/10/2018, le conseil s'est réuni le 14/11/2018 à 18h30

M. Nonnotte assure le secrétariat

Abs excusé = S. Leblanc, pouvoir à J. Petitjean

→ **BP 2018 - virement de crédits** - - - - - 18/22

Pour équilibrer le 014, nécessite de créditer le cpte 739223 de 23 € et débiter le cpte 60612 de 23 €  
Ce CM valide, à l'unanimité, cette décision.

→ **Avenant à la convention ADS** - - - - - 18/23

Le CM approuve les nouveaux tarifs proposés dans le cadre de l'instruction des "autorisations du droit des sols" concernant :

- le PC, maison individuelle, = 129,50 €
- le PC modifié/cdf = 226,70 €
- le PA modifié/cdf = 323,80 €

→ **Commission Communale pour le contrôle des listes électorales** : désignation d'un conseiller - - - - - 18/24

Fabienne Capra se porte volontaire pour assurer le rôle de présidente de la commission de contrôle des le 01/01/2019

→ **Taux d'aménagement à compter 01/01/2019** - - - - - 18/25

Le CM confirme le taux actuellement appliqué = 5%

→ **Subvention 2018 au Comité des Fêtes** - - - - - 18/26

Le maire propose d'attribuer une subvention de 400 €  
Avis favorable unanime du CM.

→ **Syndicat Etudes Est Bisontin, nouveaux statuts** - - - - - 18/27

Les modifications portent sur 3 points :

- Les communes de Vaire le Petit et Vaire. Arcier ont fusionné et deviennent VAIRE
- Les communes de Chaudfontaine et Marchaux ont fusionné et deviennent Marchaux / Chaudfontaine.
- La participation financière des communes au SEEB est :
  - 100 € par commune
  - 1 € par habitant.

Le CM émet un avis favorable

Informations diverses - - - - - →

# Informations diverses (Suite)

au CN du 14/11/2018 =

- Résultat des opérations caritatives conduites sur la commune par des bénévoles =
  - opérations triocles (Noëlle Crenot et Prigille Blessemaille) = 620 €
  - legs contre le cancer (Bernadette Bouvot) 450 €
  - Association le luron (Co. des Fêtes) 501 €
- Point Apport Volontaire VERRES =
 

Reponse a été faite par M. le préfet à M. Caublier, en validant la décision prise par le CM (pas d'installation possible PAV sur la commune)
- Retour d'informations par T Nonnotte sur le conseil d'école
- Voeux 2019 = Samedi 19/01 / 18 heures

La séance est levée à 19h50

Le Maire,                      Le Secrétaire,                      Les Conseillers.

